

Dossier Unique d'Inscription

Année scolaire 2024/2025



Informations pratiques



Les enfants domiciliés et scolarisés à Arès sont prioritaires pour accéder aux prestations proposées par la Ville.

1) Complétez les 3 fiches "Famille", "Enfant" et "Inscription" du DUI, et retournez-les à l'ESPACE FAMILLE.

Si vous êtes parents séparés et souhaitez une facturation distincte, chaque parent devra remplir un DUI ; chaque compte sera rattaché à l'enfant. Vous devrez établir un planning de facturation allant jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours, précisant le parent payeur. La facturation séparée des activités d'une même journée n'est pas possible : un jour/un payeur. De même que l'accueil périscolaire étant facturé sur la base d'un forfait mensuel, un mois ne peut être scindé.

Si vous avez déjà un compte famille et que vous souhaitez y rattacher un nouvel enfant, ne remplissez que les fiches "enfant" et "inscription".

2) Vous recevrez par retour de mail votre code abonné et devrez télécharger vers votre compte famille les documents ci-après indispensables à l'inscription de mon enfant (sans cela l'accès aux réservations sera impossible) :

- Attestation quotient familial CAF ou MSA de moins de 3 mois ou avis d'imposition du foyer N-1. **OBLIGATOIRE**
- Copie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale qui couvre l'enfant. **OBLIGATOIRE**
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire (responsabilité civile et individuelle accident). **OBLIGATOIRE**
- Copies des pages de vaccinations du carnet de santé. **OBLIGATOIRE**
- Relevé d'Identité Bancaire si vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire.
- Protocole d'Accueil Individualisé en cas d'allergie. À défaut du PAI actualisé joindre celui de l'an dernier. Imprimé disponible sur demande.
- En cas de séparation ou de divorce, extrait de jugement indiquant la répartition de la garde, ou déclaration conjointe signée par les deux parents.

Après le contrôle des justificatifs demandés, votre demande d'inscription en ligne sera validée.

Selon l'évolution de la réglementation et des prestations proposées, d'autres pièces complémentaires pourront être demandées. En l'absence de justificatifs de revenus, le tarif plafond sera automatiquement appliqué dans l'attente de leur présentation (pas de rétroactivité).

Avec le compte famille vous pouvez :

- ☞ Communiquer avec le service et actualiser les informations relatives à votre compte.
- ☞ Réserver ou annuler en ligne certaines activités.
- ☞ Suivre l'actualité liée aux activités et services.
- ☞ Consulter télécharger et payer vos factures.

► Espace Famille

Pour toutes vos démarches liées aux activités périscolaires et extrascolaire et à la gestion du compte famille.

Route du Temple - École élémentaire
05.56.60.18.69 espacefamille@ville-ares.fr

Tous les jours 7H00-12h / 14h-19h00
 En dehors de ces horaires : **06.16.18.12.39**

Activités et services

Les jours, horaires, lieux d'accueil et programmes d'activités sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs ou d'évènements extérieurs imprévus. Certaines activités étant soumises à des capacités d'accueil maximales peuvent entraîner la mise sur liste d'attente ou un refus d'inscription.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, sauf pour certaines activités à tarif unique (restauration scolaire, multisports et escalade). Les programmes des activités et/ou les menus de l'Accueil de Loisirs, des mercredis et de Sports Vacances sont disponibles sur le site Internet et le portail famille 10 jours avant le début de chaque période.

En début de mois, les familles reçoivent par mail un avis de mise en ligne de leur facture consultable sur leur compte famille. Les factures impayées à la date d'échéance génèreront une relance, puis sans retour de paiement, un titre de recette exécutoire émis par la collectivité à l'encontre de la famille débitrice pour le montant à payer.

Modes de paiement acceptés : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille. Chèque (à l'ordre du Trésor Public) et espèces pour un paiement à l'Espace Famille. Facturation mensuelle à mois échu sur le compte famille. Chèques CESU acceptés pour le paiement de l'accueil de loisirs et de l'APS (enfants jusqu'à 12 ans). **E CESU non acceptés**

► Accueil Périscolaire et Accueil de Loisirs

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h – 8h45 / 16h30 – 19h Accès par le portillon de l'Espace Famille.

À l'école élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2.

À l'école maternelle ou préfabriqué de l'école élémentaire : moyennes, grandes et petites sections

Vacances scolaires (sauf Noël) et mercredis

Journée avec repas et goûter : Arrivée entre 7h et 9h / Départ entre 17h et 19h

Matin avec repas : Arrivée entre 7h et 9h / Départ entre 13h45 et 14h00.

Matin sans repas : Arrivée entre 7h et 9h / Départ entre 11h45 et 12h00.

Après-midi sans repas : Arrivée entre 13h45 et 14h / Départ entre 17h et 19h (goûter inclus).

Inscription possible dès que l'enfant est inscrit à l'école.

Inscription / annulation : 7 jours avant l'arrivée de l'enfant depuis le portail famille. Pas d'annulation par téléphone

En cas de maladie, l'absence ne sera pas facturée sur présentation d'un certificat médical sous 48 heures.

► Restauration scolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 12h à 13h20

Maternelle : Deux services de 40 minutes

Élémentaire : Self

La réservation est possible sur la base d'une semaine type jusqu'à la fin de l'année scolaire, ou ponctuelle à la condition de réserver dans un délai minimum de 7 jours entre la date du dépôt de la demande et la date du 1^{er} jour concerné.

Toute demande de modification (réservation supplémentaire ou annulation) ne sera prise en compte qu'à condition qu'elle ait été déposée au minimum 7 jours à l'avance.

Toute annulation hors délai entraînera la facturation du repas. En cas d'absence pour maladie, un justificatif devra être envoyé dans les 48h à l'Espace Famille pour annuler la facturation. Les jours de sorties scolaires ou de motif exceptionnel l'Espace Famille se charge d'annuler votre réservation. Le respect des délais contribue à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cas particulier / Facturation concernant les jours de grève ou de sortie scolaire : Les repas non servis ne seront pas facturés ou bien seront décomptés de la facture du mois suivant. Les familles n'auront pas de démarche à faire.

Les menus tiennent compte du principe républicain de laïcité et de neutralité religieuse :

La restauration scolaire a une vocation collective, elle ne peut répondre à des préférences ou des convenances personnelles. Les menus sont élaborés et réalisés sur place par notre cuisinier et son équipe.

L'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires au service de restauration scolaire n'est possible qu'avec la signature préalable d'un PAI alimentaire rédigé avec le médecin et les autres partenaires concernés.

IMPORTANT : Un enfant inscrit au service qui ne mange pas à la cantine durant un ou plusieurs jours de façon répétitive ou occasionnelle, devra être récupéré par son parent ou toute autre adulte autorisé. **Aucune sortie de l'école d'un enfant non accompagné ne sera autorisée** sans l'envoi au préalable d'une autorisation parentale via le Portail Famille à l'Espace Famille.

▶ Multisports CP/CM2

06.73.68.61.06 sport@ville-ares.fr

CP CE1 : Lundi ou mardi de 17h à 18h**CE2 CM1 CM2 : Jeudi ou vendredi de 17h à 18h.**

Les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans la cour de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Un moment libre est mis en place pour les enfants qui désirent se changer et goûter.

Les séances débutent dans la salle des sports à 17h00. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h00.

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront raccompagnés par les animateurs.

Activité proposée en partenariat avec le Département de la Gironde.



▶ Escalade du CE1 à la 6ème

06.73.68.61.06 sport@ville-ares.fr

Le mercredi toute la journée et le vendredi soir - Mur d'escalade / Salle des sports

Les enfants scolarisés ou domiciliés à Arès sont prioritaires. Groupes de 10 enfants. Les groupes sont constitués selon l'âge et le niveau de l'enfant.

- Vendredi de 17h à 18h : les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans l'enceinte de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront raccompagnés par un animateur à 18h.

- Mercredi : RDV à la salle des sports. (5 séances d'une heure entre 10h et 12h15 et 14h00 et 17h30)

PRÉ-INSCRIPTION : Complétez la fiche d'inscription "multisports/escalade".

Dépôt du dossier au Point Jeunes (PAIJ, route du temple). Inscription validée par l'animateur sportif

Pour les enfants domiciliés hors commune, remplir l'imprimé "inscription escalade hors commune", disponible sur le site Internet.

Tarifs

Quotient Familial	Vacances sportives	Vacances et Mercredis				Accueil Périscolaire Lun Mar Jeu Ven			Multisports	Escalade	Restauration scolaire
	Journée Repas et goûter inclus	Journée sans repas uniquement si PAI *	Journée Repas et goûter Inclus	Matin Repas inclus	Matin ou après-midi sans repas	Matin et soir	Matin	Soir	Cotisation annuelle	Cotisation annuelle	Prix unitaire
400	7,50 €	5,00	7,50 €	4,00 €	3,00 €	23,00 €	11,50 €	11,50 €	40 € + 10 € par enfant supplémentaire	40 € + 10 € par enfant supplémentaire	2,30 € Tarif réévalué chaque année
401 à 600	8,50 €	6,00	8,50 €	5,50 €	4,50 €	36,00 €	18,00 €	18,00 €			
601 à 800	9,50 €	7,50	9,50 €	7,00 €	6,00 €	45,00 €	22,50 €	22,50 €			
801 à 1000	10,50 €	8,00	10,50 €	7,50 €	7,00 €	51,00 €	25,50 €	25,50 €			
1001 à 1200	11,00 €	8,50	11,00 €	8,00 €	7,50 €	57,00 €	28,50 €	28,50 €			
1201 à 1600	11,50 €	9,00	11,50 €	8,50 €	8,00 €	60,00 €	30,00 €	30,00 €			
1601 à 2600	12,50 €	10,00	12,50 €	9,00 €	8,50 €	68,00 €	34,00 €	34,00 €			
2601 et plus	13,50 €	11,00	13,50 €	9,50 €	9,00 €	72,00 €	36,00 €	36,00 €			
*Protocole d'Accueil Individualisé						Accueil occasionnel Matin	Accueil occasionnel Soir		Communes extérieures Selon places disponibles		
						4,50 €	4,50 €		50 € + 10 € par enfant supp.		

▶ Service Enfance Jeunesse Vie Scolaire

Pour toutes questions, suggestions ou observations sur :

- ☞ Le Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP)
- ☞ Le Relais Petite Enfance (RPE)
- ☞ La Crèche
- ☞ Les Écoles
- ☞ L'Accueil Périscolaire (APS)
- ☞ L'Accueil de Loisirs (ALSH)
- ☞ Le Point Jeunes (PAIJ)

enfancejeunesse@ville-ares.fr

05.24.18.30.47 / 06.73.68.61.04

Mairie d'Arès le Lundi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h30

Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Structures et services en un clin d'œil !

Périodes scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H00	Accueil périscolaire (dans les écoles) Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil Échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants
8H45					
9h00	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps d'activité	Temps scolaire	Temps scolaire
12h00	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou
12h00	Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne		Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne
13h20	Ateliers périscolaires	Ateliers périscolaires		Ateliers périscolaires	Ateliers périscolaires
13H30	Temps scolaire	Temps scolaire	14h Sortie ou	Temps scolaire	Temps scolaire
16H30	Sortie ou	Sortie ou	Temps d'activité	Sortie ou	Sortie ou
	Multisports Salle des sports Ou en extérieur	Multisports Salle des sports Ou en extérieur	17h Sortie ou	Multisports Salle des sports Ou en extérieur	Escalade Multisports
	18h Sortie ou	18h Sortie ou	Départ Échelonné des enfants	18h Sortie ou	18h ou sortie
19h00	Accueil Périscolaire (dans les écoles) Départ échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants	Sortie	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants	Accueil Périscolaire Départ échelonné des enfants

Accueil de Loisirs - Vacances scolaires (sauf Noël)

	Du lundi au vendredi
7H00/9H00	Accueil échelonné des enfants
9H00/11H30	Activités
11H30/14H00	Déjeuner / temps libre
14H00/17H00	Activités (sieste pour les maternelles en début d'après-midi)
17h00/19h00	Départ échelonné des enfants

Aucune arrivée ou départ ne sont autorisés durant le temps des activités.

La sécurité de l'enfant nécessite de la part des parents le strict respect des horaires des accueils collectifs

+ d'infos : www.ville-ares.fr Rubrique "enfance/jeunesse"